Société Nationale des Québécois • Richelieu-Yamaska

300 M

MÉMOIRE

à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Moins de discours, plus d'action

2 novembre 1990

91-06437/
300 R

RÉSUMÉ

du mémoire
de la Société Nationale des Québécois Richelieu/Yamaska

Le mémoire que présente la Société nationale des Québécois Richelieu-Yamaska démontre par des dossiers actuels que le Québec au niveau constitutionnel, économique et linguistique se fait rouler par le régime fédéral.

En effet, nous pouvons constater que depuis le début de la colonie jusqu'à nos jours même si le fédéralisme a «évolué», l'objectif d'assimiler le Québec et d'en faire une province comme les autres reste omniprésent. C'est ainsi que l'on retrouve tout au long de notre histoire les multiples ingérences du fédéral dans des champs de juridiction des provinces. Ottawa devient de plus en plus centralisateur pendant qu'au Québec le nationalisme prend du muscle.

Tout en multipliant ses ingérences, Ottawa défavorise le Québec dans de multiples dossiers économiques. Nous ne pouvons nous permettre d'élaborer sur tous les dossiers qui défavorisent le Québec et nous nous sommes limités à quelques-uns. C'est ainsi que l'on peut constater que les politiques fédérales dans l'agriculture sont de plus en plus néfastes au Québec, on n'a qu'à penser à l'entente du pas du Nid de Corbeau, les dossiers sur l'agneau, le porc et le poulet.

Dans le secteur manufacturier, les politiques fédérales ont fait s'éffondrer les secteurs mous, créant des milliers de chômeurs. Pour ce qui est des subventions à la recherche et au développement, il semble bien qu'Ottawa affectionne particulièrement l'Ontario.

Dans le domaine de la péréquation la part du Québec s'en va toujours en diminuant. Pour ce qui est des institutions financières on a pu constater qu'Ottawa se portait rapidement à la rescousse des épargnants de l'Ouest quand leurs banques font faillite, pendant qu'on laisse tomber ceux du Québec avec les Caisses d'entraide. Résultat 900 millions à 0 pour l'Ouest.

Lorsqu'on examine le dossier de l'automobile, l'on est en mesure de constater qu'ici encore le Québec s'est fait rouler. De plus, Ottawa n'a pas peur de mêler les dossiers constitutionnels aux dossiers économiques. Le référendum nous a coûté le F-18, le lac Meech nous

a coûté le dossier des frégates. Plus ça change, plus c'est pareil.

Et que penser des multiples agressions du fédéral sur la langue française. Ottawa a choisi le bilinguisme comme cheval de bataille, la cour Suprême et Alliance-Québec comme chevaliers servants. L'assimilation se fait lentement, insidieusement, mais efficacement.

Le Québec s'est révolté plus d'une fois contre le régime que lui servait Ottawa. A toute les sautes d'humeur du Québec, le fédéral a répondu par des promesses d'amélioration ou d'agression; mais en bout de ligne le Québec se voit toujours rapetisser.

Le temps est venu pour le Québec de prendre sa destinée en main. Nous devons contrôler notre langue, notre économie. Une seule voie s'offre à nous et c'est l'Indépendance. Et ce le plus rapidement possible.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RICHELIEU-YAMASKA

Fondée en 1945, sous le nom de Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Saint-Hyacinthe, dans la digne tradition de la Société Saint-Jean-Baptiste fondée en 1834 par Ludger Duvernay, notre organisme, dès sa création, s'est porté à la défense de notre langue en plus de se consacrer au mieux-être économique de nos compatriotes de la région Richelieu-Yamaska, notamment par le biais de son service d'entraide au décès.

Regroupant aujourd'hui près de 7,000 membres ayant toujours à coeur l'avenir du Québec français et connu sous l'appellation de Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska, depuis 1970, notre Société assume et répand la décision prise en 1969 par ce qui s'appelait alors la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, à l'effet d'opter pour la souveraineté politique comme véhicule d'émancipation pour le Québec. Notre Société comptait alors la plus forte délégation à ce congrès.

Le militantisme pour ne pas dire l'acharnement de la S.N.Q.-R.Y. à l'égard de la question nationale tient peut-être du fait que nos racines remontent loin dans l'histoire, entre autres en 1837, le long de la rivière Richelieu, qui traverse notre territoire sur plusieurs dizaines de kilomètres avant de se rejeter dans le Saint-Laurent. Tous connaissent la farouche détermination qui avait animé nos ancêtres, le désespoir qui a poussé ces «habitants» paisibles à prendre les «armes» au nom d'un gouvernement responsable. Après l'éphémère victoire de Saint-Denis-sur-Richelieu: ce fut l'écrasement de Saint-Charles et l'infernale machine de l'oppresseur anglophone continua son oeuvre sur la rive nord, avec les suites que l'on sait.

Pour que toute notre population et, particulièrement notre jeunesse, n'oublie pas nos patriotes de 1837, la S.N.Q.-R.Y. fut parmi les plus importants soutiens financiers à la Maison Nationale des Patriotes qui ouvrit ses portes à Saint-Denis-sur-Richelieu, il y a deux ans, seul musée à la mémoire de ces événements héroïques.

Au chapitre de l'action de la Société dans le milieu, outre son inévitable rôle de chien de garde en ce qui a trait à la question linguistique; signalons des dons de livres à 33 bibliothèques publiques de notre territoire (faible contribution à une pauvreté scandaleuse), afin que notre jeunesse sache mieux d'où elle vient afin de mieux déterminer où elle va comme le veut l'expression consacrée.

L'articulation des besoins d'émancipation du Québec nous a amené, il y a deux ans, à

compiler un «Bilan du Fédéralisme», dans lequel nous avons regroupé sous différentes classifications divers articles de journaux retraçant les injustices systématique, s institutionnalisées, injustices qui ne sont pas liées à un gouvernement spécifique, la période couverte couvrant en effet deux régimes, tant à Québec qu'à Ottawa, ce qui rend la démonstration d'autant plus impartiale.

Ce recueil constitue une démonstration éloquente du fait que si les politiciens changent, le système reste. Cet ouvrage, diffusé aux quatre coins du Québec aura servi, vous le comprendrez à étoffer le Mémoire qui suit.

Ajoutons en terminant que notre organisme est toujours des plus actifs dans l'affirmation de la fierté québécoise, notamment à l'occasion de la Fête Nationale grâce à la diffusion entre autres d'une revue dans une vingtaine de municipalités, et ce depuis 1986.

Cette année, nous instaurerons des bourses d'études à l'intention d'un étudiant de chacun des trois cégeps de notre territoire, dont le travail portera sur l'évolution du français au Québec au cours des 5 derniers siècles.

En plus du soutien que nous avons apporté au gigantesque projet de Maison Nationale des Québécois, nous avons collaboré à l'érection de monuments à la mémoire de nos patriotes à Sorel, où Louis Marcoux fut le premier patriote à tomber sous les balles d'un fanatique anglophone (qui ne fut jamais condamné), à Saint-Armand, où furent arrêtés les patriotes revenant des Etats-Unis en 1838, à Saint-Denis, Sainte-Rosalie, etc. Nous avons d'ailleurs édité en 1986 un dépliant «touristique» de la vingtaine de sites patriotiques de la région Richelieu-Yamaska. Notre Société est de plus en plus active du côté des activités d'édition.

Le temps des choix

Encore une fois le Québec se retrouve à la croisée des chemins et propose une fois de plus à sa population une réflexion en profondeur sur son avenir constitutionnel. Mais pourquoi en 1990, sommes-nous encore replongés en pleine crise constitutionnelle? La réponse est pourtant tellement simple qu'il semble difficile de croire qu'il existe encore des gens qui ne l'aient pas trouvée. La réponse, c'est que le Québec s'est vu dès le début imposé le régime fédéral et qu'une politique d'assimilation et d'étouffement a été pratiquée contre lui afin d'en faire une province canadienne angiaise. Malgré ces politiques, plus de cent-vingt-trois ans plus tard, on n'a pas encore réussi à mater le Québec récalcitrant, mais on a porté de durs coups à son économie, sa langue et sa culture. Pour mieux comprendre cette résistance du Québec au régime fédéral, il est bon de rappeler certains faits historiques.

Après la défaite des plaines d'Abraham le 13 septembre 1759, c'est le régime britannique qui s'installe. Un peu plus tard, un semblant de régime démocratique se développe plus précisément avec l'Acte constitutionnel de 1791. C'est à ce moment-là que le parlement britannique décide d'accorder à la province de Québec une nouvelle constitution qui tiendra compte de l'évolution démographique de la colonie. Le territoire sera divisé en deux, le Haut et le Bas Canada. Chaque province aura sa Chambre d'Assemblée et ses particularités à choisir ses représentants. Dès la première campagne électorale, se dessinent les moeurs politiques des décennies à venir. (Nos Racines, chapitre 39). Par contre, les députés du Bas-Canada (Québec) s'aperçoivent de plus en plus que leur pouvoir est limité et s'en prennent aussi bien au Conseil législatif qu'au Gouvernement lui-même. Déjà, à l'époque, on retrouve deux groupes distincts qui s'affrontent: c'est-à-dire, les francophones qu'on nommait canadiens et les anglais. Ces deux groupes se font représenter à la Chambre d'Assemblée par les Patriotes et les Bureaucrates. Les positions durcissent de plus en plus tandis que le gouvernement se comporte en véritable tyran. La violence s'installe et des citoyens se font tuer simplement parce qu'ils désirent exprimer leur vote. C'est ainsi que meurt le 5 novembre 1834 le Patriote Louis Marcoux à Sorel, assasiné d'une balle dans le dos.

On assiste par la suite à un véritable soulèvement de la population, contre le gouvernement qui tente d'y mettre fin en déclarant hors-la-loi les chefs Patriotes. C'est en s'opposant à l'arrestation de leurs chefs, qu'éclatent les affrontements armés de 1837-1838. C'est à cette même époque qu'apparaissent les premières déclarations d'Indépendance.

Mais les Patriotes ne faisaient pas le poids devant les troupes anglaises. Ainsi une fois le

soulèvement maté, le gouvernement suivant les conseils de Lord Durham imposa l'Acte d'Union qui prit force le 23 juillet 1840. Le but visé par l'Acte d'union était l'assimilation des francophones par la nouvelle majorité anglaise. On assiste aussi à la première ponction dans la Caisse du Bas-Canada pour payer les dettes du Haut-Canada.

Par la suite, plus précisément le 1er juillet 1867, la Confédération surgit. Les francophones s'aperçoivent rapidement qu'ils se retrouvent encore plus minoritaires à l'intérieur de ce nouveau régime et qu'ils y sont traités comme tels. Dès 1889, la langue française n'a plus d'existence légale au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette assimilation ne va pas sans provoquer des remous au Québec, et on sent peu à peu le mouvement nationaliste reprendre de l'ampleur. Ce mouvement s'accentue sous la direction de différents hommes politiques d'envergure tels Henri Bourassa, Maurice Duplessis, Daniel Johnson et Jean Lesage qui expriment chacun à leur façon leur fierté d'être Québécois et la nécessité d'être mieux traités par Ottawa. Cette orientation nationaliste s'intensifie avec l'arrivée du R.I.N. et du mouvement Souveraineté-Association de René Lévesque. Ce fut par la suite, l'arrivée du Parti Québécois au pouvoir qui devait mener la population du Québec au référendum de 1980. Mais pourquoi tous ces premiers ministres s'insurgent-ils contre le fédéral? Pourquoi un mouvement qui prône l'Indépendance prend-il tellement d'ampleur, au point qu'un parti politique qui préconise cette avenue réussit à prendre le pouvoir au Québec? C'est que tous ont constaté que le poids du Québec dans la Confédération allait en diminuant et que le fédéral multipliait les ingérences dans les juridictions exclusives du Québec et qu'au niveau économique, le Québec était loin de recevoir sa juste part. Le présent mémoire a pour objectif de rappeler les multiples dossiers d'ingérence du fédéral et de démontrer que malgré toutes les promesses de fédéralisme renouvelé, modifié, transformé ou adapté, le Québec n'y a pas sa place. La seule solution qui s'impose, c'est que le Québec possède tous les leviers politiques pour décider de son avenir constitutionnel et économique.

Ingérences et constitution

Le gouvernement fédéral n'a jamais cessé de prendre de plus en plus de place et de s'approprier des pouvoirs qui étaient pourtant réservés au Québec. Ces multiples intrusions du fédéral se retrouvent tout au long de notre histoire. En 1917, le fédéral s'ingère dans l'impôt direct. Dix ans plus tard, le gouvernement central met la main sur les pensions de vieillesse. Une autre offensive du fédéral qui lui assure un meilleur contrôle de sa propagande fédéraliste survient en 1932 alors qu'il s'accapare du domaine hautement

culturel qu'est la radio et il étendra cette intrusion quelques années plus tard à la télévision. Pour solidifier cette possession, le gouvernement fédéral se réserve le droit exclusif de réglementer la radio et la télévision. Le gouvernement d'Ottawa n'oublie rien et s'ingère autant dans les domaines culturels qu'économiques. Ainsi en 1936, le fédéral crée la Banque fédérale des hypothèques alors que le prêt hypothécaire relève du code civil du Québec.

La soif de centralisation du fédéral ne s'arrête pas là; c'est ainsi qu'en 1941, prétextant la guerre, le gouvernement central emprunte des droits de taxation, droits réservés aux provinces selon la Constitution de 1867. Jamais il ne les restituera. Dans la même année,Ottawa s'empare d'un domaine social exclusivement réservé aux provinces, c'est-à-dire l'assurance-chômage. Au fédéral, on a depuis ce moment compris que pour exercer un véritable pouvoir et mettre les provinces à sa main, il n'y a pas d'autres solutions que d'investir les champs de taxation des provinces. A partir de ce moment, le mouvement de centralisation du pouvoir vers Ottawa ira en s'accentuant et le fédéral fera tout en son pouvoir afin de le préserver, légalement ou illégalement. En 1945, Ottawa empiète encore une fois dans le domaine provincial et s'empare des allocations familiales. Insatiable, le gouvernement centralisateur s'ingère dans le domaine provincial du logement en créant la Société d'hypothèque et de logement. En 1949, coup de force constitutionnel, Ottawa amende la Constitution et se réserve le droit exclusif de la modifier contrairement aux usages dans les autres pays fédéraux. Dans la même année, Ottawa se charge seul, de nommer les juges qui auront à se prononcer sur les conflits Québec-Ottawa. Et dire qu'il y a encore des gens qui se demandent pourquoi la justice donne toujours raison au fédéral. En 1951, le fédéral s'attaque pour la première fois à l'éducation alors qu'il se charge des subventions aux universités. En 1957, c'est l'assurance-santé, c'est sa troisième intervention dans ce domaine. En 1958, c'est dans la voirie que s'ingère le fédéral au grand désespoir du premier ministre de l'époque, Maurice Duplessis. En 1959, le fédéral crée l'Office national de l'énergie dans un domaine, celui des richesses naturelles, une compétence encore une fois provinciale. En 1960, le fédéral revient à la charge dans l'éducation et s'accapare de l'éducation des adultes.

Toutes ces intrusions du gouvernement central diminuent par la même occasion le pouvoir du Québec car le fédéral devient celui qui décide des priorités et des budgets. Mais la centralisation du fédéral ne s'arrête pas là, au contraire avec l'arrivée de Pierre-Elliott Trudeau, le mouvement ira en s'accentuant. De plus, Trudeau arrive à Ottawa avec un but bien avoué, tuer le nationalisme Québécois. Les actions du F.L.Q. donnent à Trudeau

l'occasion en or de tenter de réduire à néant le Parti Québécois, non seulement en associant cette formation politique au F.L.Q., mais de plus à la suite de l'enlèvement du diplomate James-Richard Cross, c'est l'invasion du Québec par l'armée et l'utilisation de la loi sur les mesures de guerre. Ottawa, avec la complicité de Robert Bourassa et Jean Drapeau suspend les droits fondamentaux des Québécois et procède à des centaines d'arrestations. Par la suite, la G.R.C. devait commettre la série d'actes illégaux que l'on sait: vol de la liste des membres du Parti Québécois, vol de dynamite, incendie d'une grange et l'émission de faux communiqués du F.L.Q., prônant la violence et la désobéissance civile. Ce coup de force du fédéral devait permettre à Trudeau d'assoir le gouvernement central solidement. Mais même ces tactiques déloyales n'arrêtèrent pas le mouvement souverainiste et en 1976, c'est l'arrivée au pouvoir de René Lévesque qui promettait de tenir un référendum qui eut lieu le 20 mai 1980.

Encore une fois, Ottawa fait fi des lois du Québec et se lance en grand dans la campagne référendaire, le gouvernement du Québec ayant voté une loi permettant au camp du OUI et du NON de dépenser 2,060,455 $ chacun lors de la campagne référendaire. Le gouvernement d'Ottawa se retrouvant sous le parapluie du NON aurait dû s'y conformer, s'il avait le moindre respect pour la loi et la démocratie. Mais Trudeau nous avait déjà démontré en 1970 que ce qui importait pour lui c'était de mater le Québec nationaliste, indépendamment de la loi et de la démocratie. N'y avait-il pas à cette époque, un certain ministre de la justice du nom de Jean Chrétien, qui avait dit qu'une loi est faite pour être violée. C'est ainsi qu'Ottawa devait dépenser à lui seul 17,5 millions en publicité; se lançant dans la bataille non pas en vantant les mérites du fédéralisme mais en utilisant le terrorisme intellectuel, le mensonge et la duperie. Ottawa poussa même la félonie jusqu'à ressusciter une campagne anti-alcool utilisant le slogan «NON merci, ça se dit bien;» et ils placèrent ce dépliant publicitaire dans les enveloppes contenant les chèques de pension de vieillesse. Durant cette campagne, Trudeau s'engagea à renouveler le fédéralisme et à faire en sorte que le Québec trouve sa place enfin. Ce qui lui fit dire qu'un NON équivalait à un oui au changement. Avec ses millions et sa duperie le NON remporta la campagne référendaire.

1982, Trudeau tient parole et procède à un changement constitutionnel. Nouveau coup de force du fédéral où au cours de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la nuit des longs couteaux, les Marc Lalonde, Jean Chrétien et André Ouellette réunissent les premiers ministres des provinces anglaises qui devaient faire front commun avec le gouvernement du Québec et on en vient à une entente, en excluant le Québec. Trudeau procède au

rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne sur le dos du Québec. Cette façon de procéder déplaît même aux lords anglais à qui il demande de se boucher le nez et de voter pour le rapatriement de la constitution. Par la même occasion, Trudeau fait de la Reine d'Angleterre la reine du Canada. Voilà une nouvelle trahison des fédéralistes québécois. Arrivé par la suite le roi de la «reconciliation nationale», Brian Mulroney, qui tend son filet constitutionnel aux abords du lac Meech et réussit une pêche miraculeuse. Les dix premiers ministres des provinces s'entendent sur un texte constitutionnel qui rapatrie le Québec au sein du Canada. Il ne reste plus qu'aux juristes à traduire cette entente en termes légaux et à faire ratifier cet accord dans les assemblées des dix provinces et voilà le Québec de retour dans le giron fédéral. Il s'agit là d'une réussite certaine pour le gouvernement central qui voit le Québec se contenter du statut confus de société distincte, statut équivalent au même statut constitutionnel que l'Ile-du-Prince-Edouard. Cette entente constitutionnelle diminue comme jamais auparavant le Québec, mais le premier ministre Bourassa est prêt à tout pour retourner dans le giron canadien. C'est ainsi qu'avant que les textes juridiques de l'entente ne soient prêts, il convoque une commission parlementaire de six jours seulement pour permettre aux opposants comme à ceux qui l'approuvent de donner leur opinion sur cet accord constitutionnel. Et c'est avec le même empressement que le Québec devient la première province à ratifier cet accord. Par contre, les provinces anglaises n'étaient pas toutes aussi empressées que le Québec et quelques-unes ont pris le temps de monnayer leur accord pendant que d'autres se laissent tirer l'oreille. Avec le temps, on constate que les provinces récalcitrantes ne voudront pas ratifier cet accord et un vent anti-francophone souffle aussi bien dans l'Ouest et en Ontario que dans les maritimes. Le premier ministre Mulroney attend à la dernière minute et convoque à nouveau les premiers ministres des provinces. Cette dernière séance de tordage de bras qui devait durer le temps d'un souper se prolonge sur une semaine. Peut-être saurons-nous un jour tout ce qui s'est dit là, mais sûrement que la démocratie en a encore pris pour son rhume. Par contre, les premiers ministres en viennent à la conclusion que les dernières provinces récalcitrantes ratifieront l'accord. Le premier ministre de Terre-Neuve ne veut pas se faire le promoteur de cet accord mais promet de le passer au vote. Au Manitoba, le député autochtone Arper fait de l'obstruction systématique que l'on sait aux travaux de l'Assemblée et empêche la ratification de l'accord. C'en est fait de l'accord du lac Meech, les provinces anglaises n'ont pas voulu que le Québec fasse partie du Canada même dans des conditions des plus humiliantes. Ce trop bref historique constitutionnel démontre très bien la volonté du fédéral d'étouffer le Québec et d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour y parvenir. Ce statut constitutionnel a aussi un coût pour le Québec, ce que nous verrons dans les prochains chapitres.

La langue française dans le régime fédéral

La langue française est un élément fondamental de notre identité nationale. Quoiqu'en disent les fédéralistes, le Québec est une nation; d'après la définition qu'en donnent la sociologie et la science politique, une nation est une communauté d'êtres humains unis par la même culture, c'est-à-dire, surtout la même langue, la même histoire, les mêmes institutions et les mêmes habitudes de vie. L'élément formel dans la nation, c'est la culture. La nation avant d'être un fait biologique est un fait culturel. Et l'élément fondamental dans ce fait culturel, c'est la langue.

Si le Québec est encore en majorité français, il ne le doit certes pas au gouvernement fédéral. Noyé dans une mer anglophone, le Québec a dû se battre constamment pour conserver sa langue. La revanche des berceaux est certes le phénomène social qui a réussit le mieux à déjouer les plans d'assimilation des émules de lord Durham. On a pu constater à travers le temps qu'Ottawa n'a jamais rien fait pour sauver le français en dehors du Québec. Au début du siècle, on a assisté à un exode massif des Québécois vers les Etats-Unis. Pendant que le fédéral finançait l'immigration européenne qui allait s'installer dans l'Ouest. Cette immigration s'est intégrée à la communauté anglophone et c'est ainsi qu'on a vu le Manitoba devenir majoritairement anglophone. Le bilinguisme est devenu l'arme préférée des fédéralistes. On a systématiquement culpabilisé les québécois, en leur reprochant de ne pas protéger leur minorité anglophone. Ce subterfuge a si bien fonctionné que le Québec est maintenant reconnu comme étant la nation qui protège le mieux sa minorité. De son côté, Ottawa se fait le défenseur des minorités et le promoteur du bilinguisme. Le bilinguisme, c'est qu'on peut appeler la méthode douce de l'assimilation. Pierre-Eliott Trudeau fut certes celui qui a le mieux réussi à faire avaler cette lubie. Par contre, la situation des francophones hors-Québec est loin de s'être améliorée sous le régime Trudeau et elle soutient mal la comparaison avec la situation des anglo-québécois. Si au Québec, la minorité anglophone jouit d'un système scolaire complet dont elle a le contrôle on ne peut en dire autant des francophones dans les provinces anglaises. Ainsi au Cap-Breton, en novembre 1987, la Cour suprême de Nouvelle-Ecosse refuse d'accorder une école française pour 50 élèves. Elle refuse ainsi la demande des parents contre le gouvernement qui applique la clause canadienne qui stipule «qu'une école pour la minorité peut être accordée où le nombre le justifie. Par contre, la Nouvelle-Ecosse compte au moins 14 écoles anglophones, celles-là de moins de 30 élèves. En Colombie-Britannique, on compte 52 écoles primaires et 12 écoles secondaires anglaises de moins de 30 élèves. En Alberta, on dénombre au moins 155 écoles. NON seulement, le fédéral est incapable d'appliquer des normes qui seraient respectées a mare usque ad mare mais

lui-même à l'intérieur de ses propres ministères est incapable d'appliquer sa politique de bilinguisme. C'est ainsi qu'en avril 1987, le premier ministre Mulroney demande une enquête après avoir été mis au courant d'une note de service du lieutenant-colonel R. Aubin qui explique en toutes lettres que le programme militaire d'enseignement de langues secondes est plus sévère envers les francophones que les anglophones. Auparavant, c'était le grand patron de la G.R.C. au Québec, le commandant Jean Julien qui déclarait qu'une recrue de la G.R.C. formée en français deviendrait un zéro. Quelle ouverture d'esprit. Cette déclaration vient compléter d'autres déclarations de la «C.I.A.» canadienne qui considère le français comme une «frivolité perturbante».

Même si le premier ministre Mulroney s'émeut publiquement de certaines situations, il n'en demeure pas moins qu'il est loin de prêcher par l'exemple. A la chambre des Communes, l'utilisation du français connaît une «nette» progression sous les conservateurs et son usage passe de 10 à 17 % de 1984 à 1986. Tout un effort! Dans les sociétés de la Couronne, c'est le fiasco le plus complet. A l'automne 1987, le Canadien national se donne un nouveau président-directeur général, M. Ran Lawless; ce dernier est unilingue anglophone. Pire encore: le conseil d'administration du C.N. ne compte plus un seul québécois d'expression française à sa table. Il faut se rappeler que ces nominations sont politiques: le gouvernement y nomme ceux qu'il désire honorer ou récompenser. Même phénomène chez Petro-Canada où les francophones demeurent sous-représentés. Selon des données fournies par Petro-Canada seulement 19 de ses 5,148 employés à l'extérieur du Québec sont francophones, et moins de 10 % des postes de direction sont occupés par des francophones.

Et que penser de la nomination de Ray Hnatyshyn au poste de gouverneur général. L'unilinguisme de ce dernier ne fait aucun doute et démontre très bien le peu d'intérêt du premier ministre Mulroney de voir sa politique de bilinguisme s'appliquer. La même indifférence s'applique dans le choix des immigrés. C'est ainsi qu'en 1988, des 160,000 immigrants accueillis au Canada, seulement 3 % disait connaître le français alors que 46 % indiquait connaître l'anglais. Le pire c'est que les autorités fédérales de l'immigration admettent que cette proportion demeure inchangée depuis une décennie. Même s'il existe une quarantaine de pays, regroupant plus de 300 millions d'habitants où le français est langue officielle ou une des langues d'usage, Ottawa a recruté seulement une poignée de gens dans chacun d'eux pour un grand total de 12,124 immigrants en 1988. Pendant ce temps, un groupe de six pays où l'anglais est langue officielle fournissait à lui seul, près de 40 % de tous les immigrants de l'année, soit 61,000 personnes.

La véritable volonté d'un gouvernement de vouloir établir un régime bilingue se retrouve normalement dans une loi qui porte sur les langues officielles. Or dans sa loi C-72, le fédéral a démontré beaucoup plus une volonté d'accentuer le bilinguisme et l'assimilation au Québec que de promouvoir le bilinguisme au Canada. En effet, dans la loi C-72, Ottawa se permet encore une fois de s'ingérer dans des champs de juridiction strictement réservés au Québec. C'est ainsi que la manne assimilatrice fédérale pourra couler à flot pour les entreprises, les organisations patronales et syndicales ainsi que les organismes bénévoles tel les garderies. On ne peut guère douter des objectifs d'une telle loi puisque le fédéral ne semble pas préoccupé par le fait que des deux langues officielles, seule la langue française est menacée et ce même au Québec. De plus, lorsqu'Ottawa parle de minorités, il parle de minorités provinciales ou régionales, mais le territoire de référence n'est jamais le Canada tout entier. Ce qui fait que lorsqu'Ottawa intervient au Québec, c'est pour aider la minorité anglaise, déjà surprotégée par le Québec lui-même. La loi C-72 est donc pour le Québec la loi la plus assimilatrice qu'il ait connu et le fédéral démontre clairement que par ses pratiques dans l'immigration et dans la législation sur les langues officielles, il vise à faire disparaître le français au Québec.

De plus, le fédéral a toujours combattu les lois linguistiques du Québec par sa cour Suprême qui penche toujours du même bord ainsi que par son support financier à Alliance-Québec. Et pour ajouter la cerise sur le gâteau, on a droit aux déclarations stupides et démagogiques du Commissaire aux langues officielles d'Iberville Fortier qui proclame bien haut, le Québec humilie les anglophones avec la loi 101. Comment peut-on qualifier la conduite des provinces anglaises qui ont assimilé leur minorité francophone? Que le commissaire aux langues officielles fasse en sorte que les francophones hors-Québec reçoivent le dixième des avantages qu'ont les anglophones au Québec et on verra bien qui humilie qui. En attendant, M. Fortier, peut bien coiffer son bonnet d'âne et se taire, c'est ce qu'il a de mieux à faire.

Le fédéral a démontré clairement qu'il était incapable de protéger la minorité francophone hors-Québec. Quelles conclusions devons-nous en tirer? Qu'il est impuissant à protéger le français hors-Québec ou que sa politique assimilatrice a bien fonctionné. J'opterais pour la deuxième option. C'est pourquoi nous ne devons pas laisser faire Ottawa.

Il n'y a qu'une solution à la survie du français au Québec, et c'est l'Indépendance. D'ici là,

le Québec, suite de la mort de Meech, doit réclamer immédiatement l'exclusivité de la législation sur la langue et l'immigration et mettre sur pied une stratégie qui mènera le Québec à l'indépendance.

Agriculture

S'il est un secteur particulièrement névralgique pour notre région, c'est bien celui de l'agriculture. Des milliers d'emplois de la région Richelieu-Yamaska dépendent du secteur agricole alors que notre région constitue à toutes fins pratiques le coeur agricole du Québec.

A ce chapitre, le bilan fédéral est, c'est le moins que l'on puisse dire, loin d'être reluisant.

Une des batailles particulièrement épique, mais qui en était une de survie pour le Québec et notre région concerna le fameux dossier du pas du Nid-de-Corbeau, découlant du non moins célèbre rapport Wilson. Le fédéral non-content de déjà subventionner le transport des céréales de l'ouest vers Thunder-Bay, tenta par une politique de subvention à la ferme, à coups de milliards $, de donner un avantage comparatif tel aux producteurs de l'ouest qu'il aurait à toute fin pratique rendu non concurrentielle l'agriculture de l'est, du Québec entre autres. Dans l'industrie porcine seulement, une telle politique aurait fait perdre 40,000 emplois. Sur les 3,7 milliards prévus à ce projet, sur 4 ans un maigre 2 % ou 93 millions étaient prévus pour le Québec.

Encore aujourd'hui, les milliards consacrés par le fédéral en aide aux agriculteurs continuent de pleuvoir sur l'ouest.

Quelques soient les secteurs agricoles que l'on regarde, le Québec a toujours dû faire cavalier seul. Dans le domaine du poulet, par exemple, le Québec conteste en vain en 1983 et en 1987 des décisions de l'Office de commercialisation qui octroyait toujours à l'avantage de l'Ontario les allocations additionnelles de production de poulet, malgré le fait que le Québec suit de très près l'Ontario, à titre de second producteur de poulets.

En 1984, les producteurs de moutons québécois allèrent jusqu'à poursuivre le gouvernement fédéral devant les tribunaux, ce dernier refusant d'indemniser les producteurs inscrits à l'assurance-revenu du Québec. Le président de la fédération des Producteurs de moutons du Québec de l'époque était d'ailleurs un maskoutain, M. Pierre Carrier.

La même année, c'est le ministre québécois de l'agriculture qui dénonce le fédéralisme,

sa politique de deux poids deux mesures dans l'indemnisation des producteurs de porc du Québec, où l'on refuse des indemnisations sous prétexte que les producteurs sont protégés par l'assurance revenus du Québec, ce qui touchait plus de mille producteurs d'une des plus importantes productions agricoles du Québec, alors que peu de temps avant le gouvernement du Canada avait fait l'inverse avec les producteurs ontariens.

Un an plus tard, dans la même production porcine, les producteurs ontariens, dans un geste on ne peut plus fraternel «dumpaient» sur le marché québécois des milliers de porcs vivants, plutôt que de faire face à la surtaxe américaine de 4,39 ¢ la livre. Nos producteurs eurent droit à de timides excuses pour compenser leurs pertes.

Question de ne pas perdre le fil de l'histoire, en août 1989, à peine un an après son élection, le nouveau gouvernement conservateur revenait sur son engagement électoral d'indemniser les producteurs d'agneaux et de porcs dans les dossiers mentionnés précédemment!

Au chapitre des dossiers des pommes de terre ainsi qu'au chapitre de la question des pêches, les injustices sont toutes aussi flagrantes, le Québec étant défavorisé dans ces deux domaines vis-à-vis Terre-Neuve pour ce qui est des zones de pêche et le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard pour ce qui est de la pomme de terre, mais la commission dans ses autres déplacements sera sans doute à même de recueillir des témoignages éloquents.

Nous terminerons le chapitre de l'agriculture avec deux données, une première de la Fédération des producteurs de lait qui y allait d'une comparaison de traitement consenti aux secteurs de lait et des céréales. Ainsi de 78-79 à 82-83, les dépenses du fédéral dans le secteur laitier sont passées de 331 à 361 millions pendant qu'au cours de la même période, elles sont passées de 664 millions à 1,183 millions $ pour le secteur céréalier.

En septembre 1986, le nouveau ministre de l'agriculture, Michel Page expliquait que le fédéral avait privé le Québec de 150 millions en quelques années, la hausse des dépenses fédérales, pour la première moitié des années 80 étant de 22 % en Ontario, 64 % au Manitoba, 76 % en Saskatchewan, 86 % en Alberta, pour une moyenne canadienne de 50 %; pendant qu'elle ne croîssait que d'un rachitique 4 % au Québec!

C'est dire que si l'agriculture s'est développée au Québec, ce n'est qu'en comptant sur nos propres moyens!

Recherche et secteur mous

Le régime fédéral a pour objectif principal de faire en sorte que tous ses partenaires se développent également économiquement. Même si dans sa philosophie Ottawa se faisait de plus en plus centralisateur et interventionniste, il n'en demeure pas moins que le fédéral aurait dû faire en sorte de développer chacune des provinces de façon équivalente. Le favoritisme qu'Ottawa a développé pour l'Ontario et le peu de cas que fait le fédéral de l'économie du Québec ont fait en sorte que des secteurs dépendant des juridictions et décisions du fédéral ont pratiquement disparu. Parlons des secteurs mous. Le meuble, le cuir, la chaussure et le textile sont tous des secteurs d'activité économique. qui dépendent des négociations du fédéral et des quotas d'importations qui sont fixés au même titre que le blé, ou l'automobile. Mais il semble bien encore une fois qu'Ottawa a considéré plus important de préserver l'industrie de l'automobile ontarienne et le blé de l'ouest au détriment de la chaussure et du textile québécois. C'est ainsi qu'on a vu disparaître des milliers d'emplois dans la chaussure en même temps que fondaient les contingentements. En plus de défavoriser ces secteurs par ses décisions, le fédéral ne pratiquait même pas une politique d'achat dans les secteurs mous québécois contrairement aux prétentions des ministres qui se sont succédés aux approvisionnement et Service du Canada. Les chiffres de 1983 constituant la seule étude comparable disponible sont quand même éloquents. Par exemple, le secteur de l'habillement québécois n'a fourni en 1983 que 20 % des besoins fédéraux alors qu'il représente 61 % de toute la capacité canadienne de production. Les industries ontariennes de l'habillement ont pour leur part satisfait 35 % des besoins fédéraux, même si le secteur de cette province ne représente que 26 % de la capacité de production. Donc pas de surprises lorsqu'on constate que de 1981 à 1985 c'est plus de 20,000 emplois qui sont perdus dans le textile et le vêtement. En 1985, c'est un nouveau cri d'alarme qui est lancé par le président de l'Institut des manufacturiers du vêtement M. Irwing Steinberg. Celui-ci demande que l'accord Multifibres soit modifié de façon à ce que la croissance des importations suive celle du marché local. Car le constat qui a été fait depuis 1982 révèle que les importations de vêtements ont augmenté de 43 % au Canada, alors que le marché local connaissait une croissance annuelle variant entre trois et six %. De plus, s'il n'y avait pas de changement à cet accord, c'est plus de 21,000 emplois qui disparaîtraient au Québec seulement. Le fédéral a fait une fois de plus la sourde oreille et plusieurs usines ont fermé leurs portes. Dans notre région de Sait-Hyacinthe, des compagnies comme Penman's, Consoltex, Tricot Majestic pour ne nommer que celles-là, ont fermé leurs porte; de sorte que le textile ne compte plus que pour 20% des emplois de St-Hyacinthe, à comparer à 40% en 1980.

Si les secteurs mous furent négligés par le fédéral que dire du financement à la recherche et développement. De 1973 à 1980, l'Ontario a reçu 60 % des subventions fédérales pour la recherche et le Québec seulement 15 %. Les dernières données du ministère fédéral des Sciences et des Technologie à l'époque, établissaient que le Québec reçoit moins que toutes les autres régions du Canada en subventions de recherche scientifique. Dans un document daté de février 1987, le ministère québécois de l'Enseignement supérieur et de la Science constate que les entreprises québécoises n'ont obtenu en 1985-1986 que 6.1 % des contrats scientifiques et techniques octroyés par Environnement Canada à travers le pays. En comparaison le même ministère fédéral réservait 64 % de ses contrats de recherche aux entreprises ontariennnes au cours de la même année En agriculture c'est la province la plus industrialisée du Canada qui reçoit encore la part du lion avec 9.2 millions $ en contrat de recherche soit 35 % des sommes dépensées à ce chapitre par Agriculture Canada. Le'Québec ramasse un maigre 12.6 % soit un peu plus que les agriculteurs des Rocheuses qui récoltent près de 9 %. En 1986-1987, le gouvernement fédéral a accordé 182 contrats de 50,000 $ et plus pour des services d'informatique à des compagnies d'Ottawa et de ses banlieues ontariennes et aucun dans l'Outaouais québécois. La"très forte majorité des contrats accordés par les différents ministères fédéraux le sont en Ontario. Selon la Société d"aménagement de l"Outaouais les achats de biens et services de toutes sortes des ministères et sociétés de la Couronne dans la région de la capitale nationale étaient en 1986-87 de 1.6 milliards $. La part de l"Outaouais québécois12 millions $!

A chaque fois que de telles statistiques deviennent publiques, le gouvernement conservateur se lance dans de nouvelles promesses de réaménagement de ses budgets et d'une distribution plus équitable pour le Québec. Par contre, nous sommes à même de constater que ces promesses ne se réalisent pas et que le gouvernement fédéral qu'il soit rouge ou bleu, le favoritisme pour l'Ontario reste omniprésent.

Finances

Une illustration particulièrement lamentable de l'impossibilité de jamais faire fonctionner le «système» canadien nous fut donnée par le projet de centre bancaire international. Lancé à Montréal au début de la décennie 1980, ce projet devait permettre de rapatrier à Montréal des transactions internationales actuellement effectuées dans des paradis fiscaux. Ce centre visait à rapatrier une partie des 26 milliards que brassaient les grandes banques canadiennes à l'étranger.

Dès le départ, l'ensemble de la communauté d'affaires ontarienne et surtout torontoise s'est acharnée contre ce projet qui menaçait ,de leur point de vue, l'égémonie de la métropole ontarienne sur les affaires financières canadiennes.

L'arrivée du gouvernement conservateur donna lieu à un premier jugement de Salomom en scindant le projet en deux, afin de permettre deux centres bancaires, un à Montréal et l'autre à... Vancouver. Rien n'y fit, l'élite ontarienne des affaires continue de rager jusqu'à ce que le gouvernement accouche d'une souris pour réprendre l'expression des analystes , lorsque le gouvernement fédéral déposa enfin sa politique en 1987, politique qui dépouillait de la plupart de leurs possibilités les deux centres bancaires. Tout ça pour 26 emplois, de s'exclamer l'éditorialiste des Affaires, Jean-Paul Gagné le 7 février 1987. C'est tout ce qui restait d'un projet concocté pendant près de 7 ans par notre élite montréalaise des affaires. Le nouveau président de la Bourse de Montréal, M. Bruno Riverin devait affirmer à juste titre au journal Finance le 18 avril 1988 «Je ne crois pas à la volonté du fédéral de faire de Montréal un centre financier international».

La période 87-88 en fut une particulièrement fertile en confrontation stérile sous le thème «Gardons les petits ces Québécois» pour reprendre l'expression utilisée par Pierre Godin du Devoir le 24 mai 1988. Expression qui résumait assez bien les efforts stupides du ministre des Institutions financières fédérales, Tom Hockin, pour freiner le mouvement amorcé en 1984 par le ministre des finances d'alors M. Jacques Parizeau et poursuivi par son successeur, Pierre Fortier afin de doter le Québec de quelques institutions financières d' envergure à peu près mondiale .Encore une fois, par l'activisme des milieux d'affaires torontois, ce cher Hockin était manifestement prêt à tout pour protéger les petits québécois contre leurs méchants capitalistes! Les scrupules de M. Hochin poussèrent même la très fédéraliste Power Corporation à se doter d'une charte québécoise. Ce conflit semble s'être à toutes fins pratique réglé, avec le dépôt d'une politique fédérale se rapprochant un peu plus des grandes tendances mondiales au regroupement de géants économico-financiers, à côté desquels l'ensemble de nos institutions financieres et entreprises industrielles font encore figure de naines.

Question d'étayer les relations déjà harmonieuses avec le Québec, c'est en 1987 toujours que ce cher Tom Hockin tenta de s'immiscer dans le commerce des valeurs mobilières par le biais d'une entente particulière avec l'Ontario. Ce qui est bon pour l'Ontario doit être bon pour tous.

La décennie 1980 nous aura aussi donné de beaux exemples de solidarité financière version Ottawa. Ainsi, quand deux banques albertaines croulèrent sous le poids de la spéculation et de leurs investissements à risque dans l'industrie pétrolière, le gouvernement canadien n'hésita pas à ramasser les pots cassés,et l'addition dépassa le cap du milliard $, mais tous furent remboursés, jusqu'au dernier millionnaire!

Par contre, quand les caisses d'Entraide connurent les difficultés que l'on sait, à Ottawa on devient soudainement très respectueux de la juridiction québécoise. Il était hors de question d'intervenir. Même chose, lorsque la compagnie d'assurance Northumberland fit faillite, laissant sans protection des milliers d'assurés, pas des spéculateurs, des assurés, dont la moitié du Québec, rien à faire, on devait composer avec les dures lois du marché.

Terminons le chapitre financier avec la péréquation. L'année 1987 donna aussi lieu à un épique débat à savoir le niveau de population du Québec selon sa mauvaise habitude, le gouvernement outre-Outaouais était convaincu à nouveau de mieux tout savoir que les autres, incluant le niveau de population du Québec, ce qui priva notre ministre des finances de quelques dizaine de millions, jusqu'à ce qu'Ottawa finisse par reconnaître son erreur, quelques mois, ou années, plus tard.

Non pas que nous tenons à passer sous silence la diminution des transferts fiscaux; mais la manoeuvre est tellement régulière et automatique que, tous ont depuis longtemps réalisé que le gouvernement fédéral a de plus en plus la fâcheuse habitude de pelleter son déficit dans la cour des autres, celle du Québec principalement!

Qu'à ce chapitre, le gouvernement fédéral n'ait pas respecté ses engagements, en 1985-1986 de maintenir à 95 % ses paiements de péréquation des années antérieures ne surprend personne, le manque à gagner que dénonçait M. Bourassa en janvier 1987 était bien minime à comparer des coupures qui allaient suivre par la suite. Un économiste fédéraliste célèbre le reconnaissait dernièrement, même pour lui, le fédéralisme est de moins en moins rentable.

Industrie pharmaceutique

Au chapitre économique, l'une des plus longues guerre de tranchée que le Québec a dû mener à l'Ontario et au gouvernement canadien fut sans conteste celle de l'industrie pharmaceutique. On se rappellera que la politique la plus arriérée du monde occidental fut

longtemps pratiquée par Ottawa qui refusait concrètement toute protection suffisante aux brevets pharmaceutiques au nom d'une pseudo préoccupation à l'égard du prix de ventes des médicaments. Cette politique tiers-mondiste avait pour effet de freiner descentaines de millions $ d'investissements dans la recherche pharmaceutique concentrée au Québec,et incita même le départ même de laboratoires, tel Ayers, qui préféraient des cieux où l'on protégeait mieux les fruits de la recherche.

Rappelons par contre que derrière cette grave préoccupation d'Ottawa vis-à-vis les consommateurs de médicaments se cachait une autre vérité, à savoir que l'industrie de la copie était concentrée en Ontario et faisait des affaires d'or avec la faible protection que le gouvernement canadien consentait aux nouveaux produits pharmaceutiques.

Libre-échange

Autre point où les intérêts québécois et ontariens sont on ne peut plus divergeants; celui du libre-échange.

On se rappellera à quel point, l'appui fortement majoritaire que recueillait chez-nous la volonté du gouvernement conservateur de libéraliser les échanges avec les Etats-Unis a suscité à l'égard du Québec un large ressentiment, principalement en provenance de l'intelligensia ontarienne.

Il est normal que lorsque tout va bien et que le système canadien au complet est bâti pour l'Ontario, on ne désire guère y injecter l'élément de risque que constitue le libre-échange. Le Québec en général, et ses entrepreneurs, hommes et femmes, en particulier, qui ont pris de plus en plus de place au cours de la dernière décennie, ont commencé à prendre l'Amérique d'assaut, ont de plus en plus de contacts en Europe et savent qu'il est souvent plus facile, question d'image de percer à Los Angeles ou à New-York qu'à Toronto, n'ont pas craint de relever le défi du libre-échange. Voilà qui a grandement peiné les intellectuels anglo-canadians en quête d'une quelconque identité.

Taux d'intérêt

S'ils ont perdu la guerre du libre-échange, les ontariens peuvent au moins compter sur le soutien de la Banque du Canada pour s'assurer que leur économie ne surchauffe pas.

Pendant que le prix des loyers s'enflammait à Toronto, au Québec, on se réchauffait à peine. Pendant qu'on glissait à peine sous la barre des 10 % de chômage, l'Ontario se prélassait autour des 5 %. Comme cela se produit depuis des décennies, la banque centrale met les freins au moment où l'on atteint notre vitesse de croisière, nous précipitant dans la récession économique, afin d'éviter l'échauffement à l'Ontario. Conséquences: hausse du loyer de l'argent, maintien artificiel au dollar, diminution de la comptétivité de nos produits sur les marchés étrangers; et cela se reproduit depuis des décennies, avec un effet de plus en plus pernicieux côté taux d'intérêt, à mesure que la dette fédérale croît, incontrôlée. Au fait de combien cette dette fédérale s'est-elle engraissée depuis le référendum de mai 1980, 200 milliards?

Peu importe comment ,on prend le prend, le fédéralisme est un problème, structurel, si l'économiste Raynauld regarde les chiffres et qu'il néglige à la base le fait que les sommes versées en péréquation et aides diverses au Québec ne valent jamais les sommes versées en recherche et développement à l'Ontario, en contrat d'architecte pour l'agence Spatiale; qui n'est pas encore sortie de terre et qui donne déjà son premier contrat à l'Ontario.

Au chapitre du développement régional on a plus à la mémoire des fonds de patronage sans objectifs tels, le fond Laprade ou encore des conflits décennaux pour l'établissement d'une papeterie à Matane, que des politiques ayant jamais servi à quelque chose. Signalons à ce chapitre qu'à la négociation de 1988, le Québec devait se contenter d'une somme de l'ordre de 500 millions, pour 5 ans au chapitre du développement régional, en baisse de 50 % sur la précédente entente quinquennale. Pendant ce temps, c'est 1,2 milliards $ que les provinces de l'ouest se partageaient!

Pour ce qui est de l'est de Montréal, tout comme l'ensemble de la région montréalaise, ce n'est certainement pas sur le gouvernement d'Ottawa qu'elle peut compter pour se sortir du «trou».Ottawa préférant garder ses millions pour une salle de concert à Toronto.

Automobiles, F-18, frégates

Le Québec ne devrait plus croire les promesses des politiciens fédéraux, car ces derniers nous ont souvent fourni l'occasion de ne plus croire en eux, par des promesses qu'ils n'ont jamais tenues! Lors du référendum de 1980, les libéraux de Pierre Trudeau se sont lancés dans une campagne de promotion pour le F-18 et promettaient des retombées économiques pour le Québec de l'ordre de 1.6 milliard soit 48.2 %. En 1983, ces mêmes libéraux

affirmaient le plus sérieusement possible qu'ils n'avaient jamais promis de telles retombées économiques. Un fait reste certain, c'est que cette promesse de retombée économique lancé en pleine campagne référendaire s'avérait irréaliste. En effet puisque le contrat du F-18 était accordé à la McDonell-Douglas, le plus gros de la sous-traitance allait à sa filiale ontarienne. Par contre, si Ottawa avait procédé à l'achat du F-16 fabriqué par General Dynamics, les retombées étaient beaucoup plus sures pour le Québec, puisque celle-ci prévoyait la construction au Québec de trois usines importantes (comparables à celle de General Electric) pour la fabrication de pièces majeures du chasseur. Il fallait compter également sur la possibilité de sous-traitance à Pratt et Whitney Canada pour le test et possiblement l'entretien des moteurs. Le journal Finance en 1980 avait démontré les avantages du F-16 pour le Québec et en 1982 ce même journal sortait en primeur des chiffres qui démontraient clairement que le Québec s'était fait avoir sur toute la ligne. En votant non au référendum, les québécois se sont fait avoir au niveau constitutionnel et au niveau économique.

Après une telle duperie, on aurait pu croire que les québécois auraient compris. Mais non, le même scénario ou presque se répète avec Mulroney. Encore une fois un dossier constitutionel sert de toile de fond à un dossier économique où le Québec en prend pour son rhume. En effet, en novembre 1987, on apprend que St-John Shipbuilding du Nouveau-Brunswick sera le maître-d'oeuvre pour le contrat fédéral des sous-marins de la défense. Ce contrat donné de façon unilatérale au Nouveau-Brunswick nous porte à croire que c'était le prix à payer par Ottawa pour voir cette province ratifier l'accord du lac Meech. Pour ce qui est des sous-marins et bien le dossier a coulé à pic et il semble bien qu'il n'est pas prêt de refaire surface. Par contre, la perte des frégates signifie 3,200 emplois-années de moins pour le Québec. Même chose pour la plate-forme de forage de Terre-Neuve où l'on avait promis de fabuleuses retombées économiques pour le Québec qui seront encore une fois loin de se réaliser.

Par contre, à Ottawa nos «défenseurs» libéraux ou conservateurs ne manquent pas d'imagination pour expliquer aux québécois qu'ils ne peuvent faire autrement. Un autre dossier où le Québec se fait rouler royalement est celui de l'automobile. Ottawa s'est souvent servi du prétexte que l'automobile c'était pour l'Ontario et l'aéronautique pour le Québec. En 1986, le journaliste Alain Dubuc de la presse fait une démonstration éloquente à quel point cette situation est un marché de dupes. L'équation démontre tout simplement que les emplois plus nombreux dans l'automobile se retrouvent en Ontario à 88.9 % soit 84,554 postes contre 6,7 % des emplois au Québec soit un maigre 6,500 postes. Quant

à l'aéronautique, elle employait en moyenne 37,300 personnes dont 48 % se trouvaient au Québec soit 17,904 emplois. Par contre, l'Ontario suit de près avec 41 % des emplois, soit 15,293 postes, presqu'autant qu'au Québec.

Le véritable et le seul moyen pour le Québec de se développer économiquement c'est de posséder tous les leviers économiques et de cesser de dépendre des décisions d'Ottawa. Une seule solution se pointe à l'horizon et c'est l'indépendance. Ca presse.

Conclusion

Dans les différents dossiers, que nous avons traités à l'intérieur de ce mémoire, il y a une constante qui se détache clairement c'est que le Québec se fait avoir sur toute la ligne tant au niveau constitutionnel, linguistique, qu'économique. Que ce soient les libéraux de Trudeau ou les conservateurs de Mulroney, le régime fédéral reste profondément néfaste au développement du Québec. Comment pourrait-il en être autrement. Le siège du gouvernement fédéral est situé en Ontario et toute la politique canadienne est développée en fonction de cette province. Le dynamisme des hommes d'affaires québécois a fait en sorte que le Québec a quand même su tirer son épingle du jeu malgré les embûches d'Ottawa. Mais ces performances québécoises pourraient être supérieures si toutes les décisions qui concernent le développement du Québec étaient prises par le gouvernement du Québec. On n'a qu'à penser aux Accords du Gatt, à l'Accord multi-fibres, au développement des industries comme la marine, l'automobile et l'aéronautique. Fini, les décisions qui favorisent l'Ontario, l'économie du Québec d'abord.

La période de ratification de l'Accord du lac Meech a permis aux provinces anglaises de nous dire quelle place le Canada anglais accordait au Québec dans le giron fédéral. Le message était on ne peut plus clair.

La patience et la tolérance proverbiale de la nation québécoise a permis à Ottawa de renouveler le fédéralisme plus d'une fois. Coup sur coup, nous nous sommes fait rouler. Il est grand temps que les Québécoises et les Québécois prennent leur destinée en main.

Le Canada au niveau économique est en faillite. le Québec est incapable de protéger sa langue adéquatement car Ottawa contrôle l'immigration et s'ingère dans les dossiers linguistiques. Le Québec a payé très cher son appartenance au Canada. Laisserons-nous encore longtemps notre langue et notre économie se détériorer?

NON, merci! Le Québec doit et ce, le plus rapidement possible, réaliser l'Indépendance dans le respect de la démocratie.